



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

**PLAN DÉPARTEMENTAL
D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
2022**

Sommaire

1- La politique locale de sécurité routière en Loire-Atlantique.....	3
1 / Organisation locale de la sécurité routière.....	3
2 / Les acteurs de la sécurité routière.....	4
2 – Analyse de l'accidentalité en 2021.....	6
2.1 / Une année 2021 semblable à 2020, marquée par la pandémie de la COVID-19.....	6
2.2 / Une forte proportion d'usagers vulnérables dans la mortalité routière.....	7
2.3 / Répartition de la mortalité routière par classes d'âge.....	7
2.4 / Les principales causes des accidents mortels.....	8
2.5 / Localisation des accidents corporels et mortels en 2021.....	8
2.6 / Bilan de l'action répressive des forces de l'ordre en 2021.....	9
2.6.1 Les contrôles d'alcoolémie.....	9
2.6.2 Les contrôles stupéfiants.....	9
3 – Rappel des enjeux du Document général d'orientation (DGO) 2018-2022.....	11
et des orientations du PDASR.....	11
4 – Le bilan du PDASR 2021.....	12
4.1 / Le nombre d'actions soutenues dans le cadre de l'appel à projet PDASR 2021.....	12
4.2 / Les actions de prévention organisées et animées par la coordination sécurité routière en 2021.....	13
4.3 / Le bilan financier 2021.....	15
5 – Les objectifs du PDASR 2022.....	17
5.1 / Les orientations d'actions pour l'appel à projet PDASR 2022.....	17
5.2/ L'appel à projet 2022.....	17
5.3/ Les actions en régie et les actions IDSR.....	18
6 – Plan départemental de contrôles routiers 2022.....	19

1- La politique locale de sécurité routière en Loire-Atlantique

1 / Organisation locale de la sécurité routière

Placée sous la responsabilité du préfet, la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière est confiée par le préfet au sous-préfet directeur de cabinet, en qualité de chef de projet sécurité routière, qui s'appuie sur la coordination sécurité routière. Au sein du cabinet du préfet, la coordination sécurité routière est rattachée au bureau de l'ordre public et des politiques de sécurité.

Les missions de la coordination sécurité routière sont les suivantes :

- décliner les orientations nationales et locales dans le document général d'orientation (DGO) ;
- assurer l'élaboration annuelle du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) et depuis cette année, du plan départemental de contrôles routiers (PDCR) ;
- sensibiliser et mobiliser les services de l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en œuvre d'actions de prévention ;
- exploiter les analyses de l'accidentologie locale (réalisées par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) de la direction départementale des territoires et de la mer) pour la mise en œuvre d'actions de prévention ;
- évaluer et mettre en place des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs sur les actions de prévention réalisées ;
- animer le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) ;
- appliquer les décisions du chef de projet en matière de dépenses et de suivi budgétaire ;
- appuyer le directeur de cabinet en matière de dispositifs de lutte contre la délinquance routière.

La politique locale de sécurité routière se décompose en 3 volets :

- **un volet d'orientations pluriannuelles (le DGO)**, déterminées en fonction d'enjeux nationaux et locaux partagés et servant de cadre général aux documents de planification ci-dessous.
- **un volet de prévention** : le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), qui comporte des actions de sensibilisation et d'éducation faisant intervenir les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations et les établissements scolaires ou de formation.
- **Un volet de répression** : un plan départemental des contrôles routiers (PDCR) signé le 2 février 2022 par le préfet, le procureur de la République près du tribunal judiciaire de Nantes, la procureur de la République près du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire, et le préfet de zone de défense et de sécurité de la zone ouest. Le PDCR rappelle les moyens humains et matériels dédiés à la lutte contre la délinquance routière ainsi que les réponses pénales associées.

⇒ L'objectif : avoir trois volets complémentaires et cohérents.

2 / Les acteurs de la sécurité routière

- **La coordination sécurité routière et les IDSR**

La coordination sécurité routière de la préfecture de la Loire-Atlantique est composée de 1,5 ETP.

Malgré la démission de 5 IDSR pour l'année 2021, et de 4 IDSR en 2022, la coordination sécurité routière s'appuie en 2022 sur un réseau de 36 intervenant(e)s départementaux de sécurité routière, réparti(e)s sur tout le département. La moitié du réseau de bénévoles est constituée de personnes en activité, l'autre moitié de bénévoles à la retraite.

Le profil des IDSR est très diversifié, issus de la société civile, du monde associatif, du secteur privé et/ou des services de l'État. 11 candidats ont fait part de leur volonté d'intégrer le réseau d'IDSR pour l'année 2022. Ils ont participé à des actions de sensibilisation en tant qu'observateurs avec des IDSR expérimentés afin de découvrir tout ou partie des ateliers de prévention thématique animés par la préfecture.

Ils ont été nommés par arrêté préfectoral pour une durée d'un an, reconductible.

- **Un chargé de mission deux-roues motorisé**

Depuis juillet 2019, un chargé de mission deux-roues motorisés (2RM) a été recruté. Policier de la DDSP 44, il est détaché à hauteur de 20% par semaine à la coordination sécurité routière. Sa lettre de mission consiste principalement à développer les actions de prévention à destination des usagers de 2RM et le réseau des partenaires impliqués sur cette thématique. En effet, le nombre non négligeable d'accidents de 2RM parfois mortels sur le département nous oblige à porter une attention toute particulière à ce public. Les usagers 2RM font partie des enjeux prioritaires du DGO 2018-2022.

En prévision du prochain départ à la retraite du chargé de mission 2RM, il convient de prévoir son remplacement au cours de l'année 2022.



Les intervenants départementaux de sécurité routière lors de la journée de cohésion 2021

2 – Analyse de l'accidentalité en 2021

2.1 / Une année 2021 semblable à 2020, marquée par la pandémie de la COVID-19

La crise sanitaire de ces deux dernières années a eu un impact fort sur les comportements des automobilistes, marquant une baisse notable du trafic routier en raison des restrictions de déplacements et du développement du télétravail.

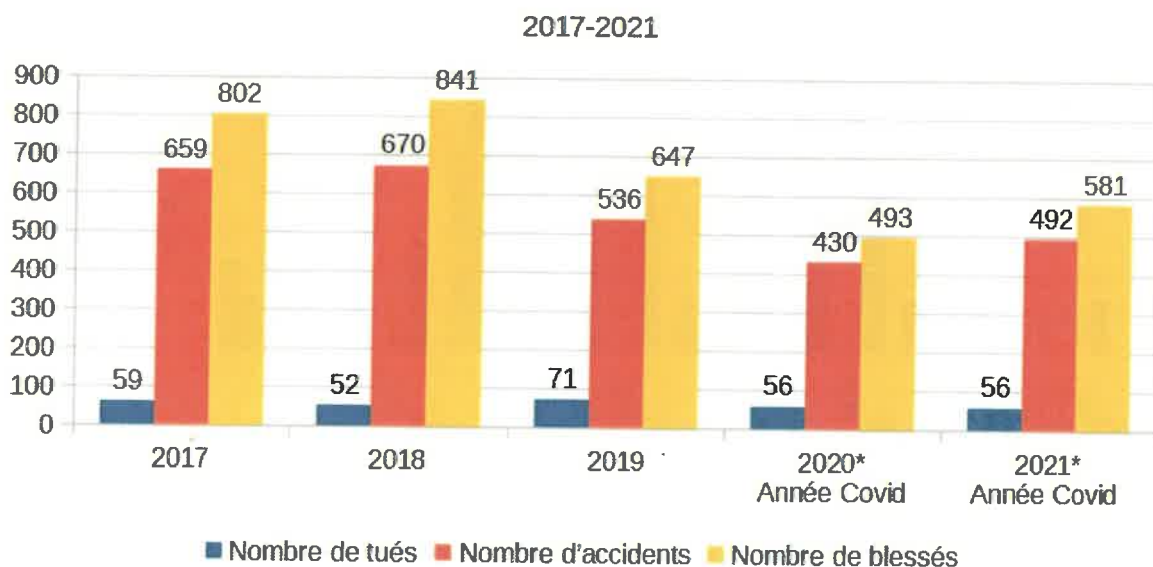
Selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 2 550 personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2020, soit près de 700 décès de moins que l'année précédente. En 2021, le bilan provisoire de la mortalité routière recense 2 947 victimes de la route sur le territoire métropolitain, soit une baisse de 9 % par rapport à 2019, avant la pandémie. La reprise des déplacements en 2021 a été tempérée par une période de confinement en avril, de couvre-feux sur l'ensemble du premier semestre, et de plusieurs périodes où le télétravail était fortement recommandé. Cette période a été marquée par une évolution des mobilités et des comportements des usagers. Ainsi, **l'accidentalité routière tout au long de l'année 2021 est souvent restée en-dessous de celle observée sur l'année 2019**, prise comme année de référence avant pandémie.

En Loire-Atlantique, en 20 ans, la mortalité sur les routes a presque été divisée par 3, passant de 156 tués en 2000 à 56 en 2021. Le nombre d'accidents a été également divisé par plus de 4, passant de 2 167 accidents en 2000 à 492 en 2021. De son côté, le nombre de blessés a diminué de près de 30 % ces 5 dernières années.

En 2021*, le nombre de tués est identique à l'année 2020, mais le nombre d'accidents et de blessés est en augmentation. Les indicateurs 2021 restent inférieurs à ceux de 2019 :

- Nombre de tués en baisse de 21 % par rapport à 2019
- Nombre d'accidents en baisse de 8 % par rapport à 2019
- Nombre de blessés en baisse de 10 % par rapport à 2019

Evolution de l'accidentalité en Loire-Atlantique

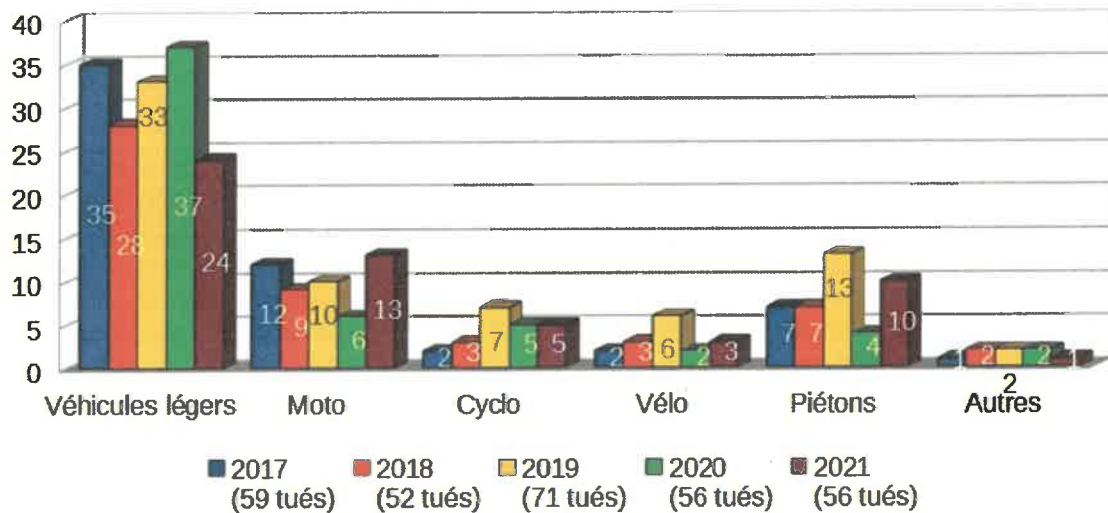


* sur la base des remontées rapides des forces de l'ordre, données non-consolidées

2.2 / Une forte proportion d'usagers vulnérables dans la mortalité routière

Evolution du nombre de tués par type d'usagers

2017-2021 en Loire-Atlantique

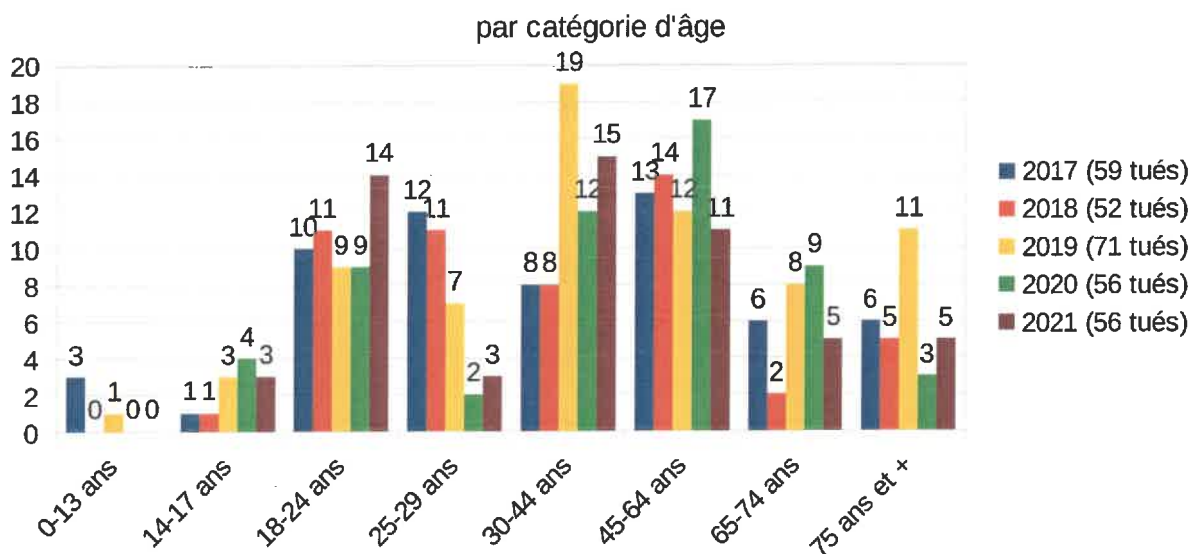


En 2021, les catégories d'usagers vulnérables (vélo, piéton, moto) représentent 55 % des victimes de la route (31 sur 56), contre 24 tués parmi les usagers en véhicules légers. Les usagers deux-roues motorisés (moto et cyclomoteur) sont sur-représentés parmi les victimes de la route avec 18 tués, soit 32 % des victimes alors qu'ils représentent en moyenne 2 % du trafic et 20 % des tués au niveau national. Les piétons paient également un lourd tribut en 2021 avec 10 tués.

2.3 / Répartition de la mortalité routière par classes d'âge

En

Evolution de la mortalité routière en Loire-Atlantique

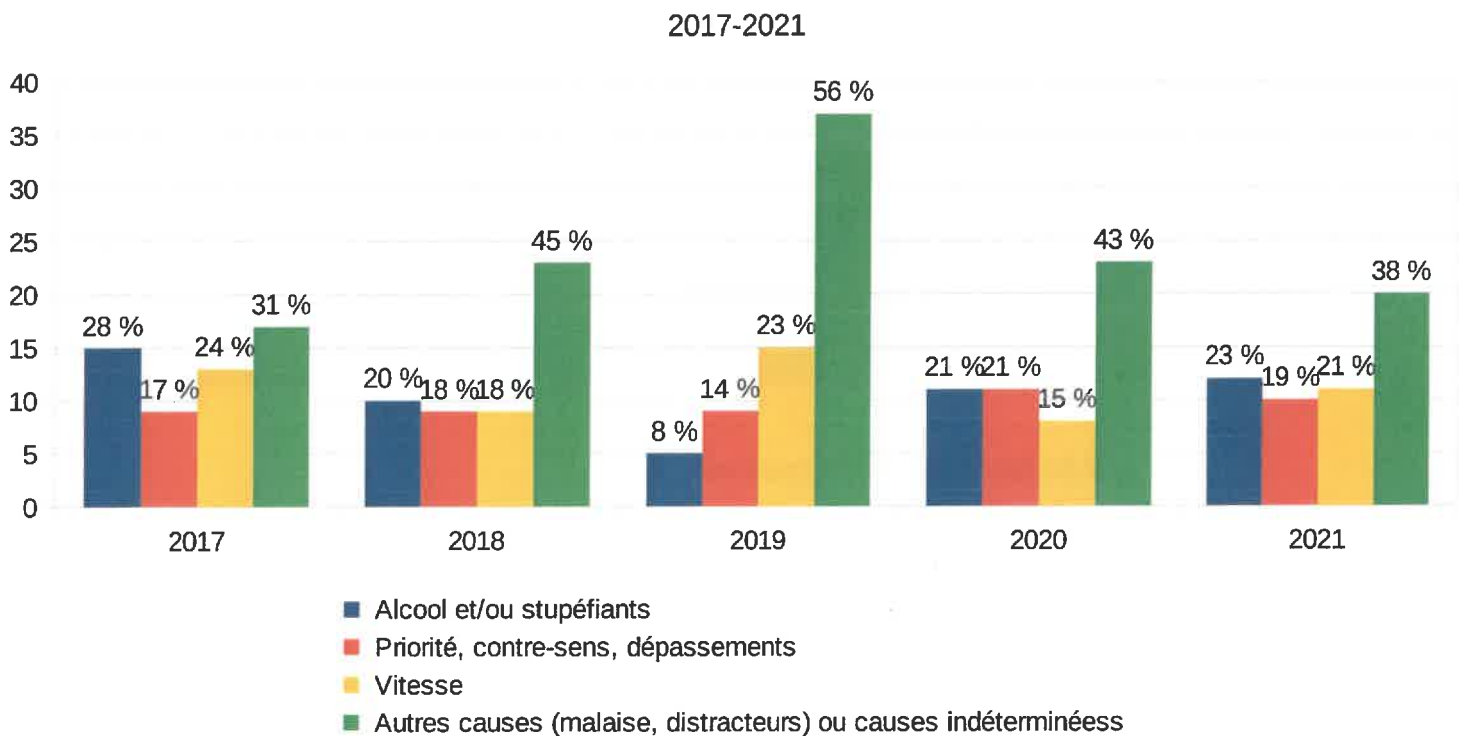


2021, on observe quelques évolutions dans la répartition de la mortalité routière par classe d'âge :

- Le nombre des tués de la classe d'âge 18-24 ans est le plus important de ces 5 dernières années ;
- Le nombre des tués de la classe d'âge 25-44 ans et des seniors de plus de 65 ans est en baisse par rapport à 2019 ;
- Les 30-44 ans sont la catégorie d'usagers qui paient le plus lourd tribut en 2021.

2.4 / Les principales causes des accidents mortels

Causes des accidents mortels en Loire-Atlantique



Pour l'essentiel, les accidents mortels concernant des habitants du département se produisent à l'occasion d'un déplacement habituel de proximité

- L'alcool et/ou les stupéfiants sont impliqués dans 12 des 52 accidents mortels, soit 23% en 2021 (20 % en 2020) ;
- Le non-respect des règles de priorité est impliqué dans 19% des accidents mortels (20 % en 2020) ;
- la vitesse est impliquée dans 21 % des accidents mortels en 2021 (15 % en 2021).

2.5 / Localisation des accidents corporels et mortels en 2021



A noter que l'ensemble du département est concerné par les accidents de la route, corporels et/ou mortels. Les forces de l'ordre restent mobilisées sur l'ensemble du territoire.

2.6 / Bilan de l'action répressive des forces de l'ordre en 2021

Malgré un contexte particulier en raison de la crise sanitaire, des couvre-feux et des restrictions de circulation, les forces de l'ordre sont restées mobilisées dans la lutte contre les comportements dangereux sur la route.

Suivi de l'activité des forces de l'ordre - Recueil des infractions et de l'activité mensuelle - année 2021								
Département de la Loire-Atlantique	Alcool		Stupéfiants		Vitesse	Priorité		
	Nbre de dépistages	Infractions relevées	Nbre de dépistages	Nbre Dépistages positifs	Nbre excès vitesse hors CSA mobile	Infractions non arrêt au feu rouge	Infractions franchissement ligne continue	Infractions non arrêt au stop
Total annuel général	128 056	2 952	10 412	1 451	14 727	726	1 210	2 343

2.6.1 Les contrôles d'alcoolémie

En 2021, les forces de l'ordre ont effectué 128 056 dépistages d'alcoolémie, contre 140 347 en 2020. L'année 2021 marque une baisse notable du nombre de tests de dépistage positifs (2 952 soit 2,3 % des tests) par rapport à la période 2017-2019 (taux de positivité de 2,6 % à 2,7%).

2.6.2 Les contrôles stupéfiants

En 2021, 10 412 dépistages stupéfiants ont été réalisés, avec un taux de positivité de près de 14 %.

> BILAN de l'activité des forces de l'ordre en Loire-Atlantique en moyenne chaque jour :

- 42 excès de vitesse (hors radars automatiques) ;
- 17 infractions liées à l'utilisation de distracteurs (téléphone, GPS) ;
- 9 conduites sous l'empire d'un état alcoolique et 6 sous stupéfiants ;
- 8 suspensions administratives du permis de conduire ;
- 7 infractions pour non-port de la ceinture de sécurité ou d'installation d'un siège auto ;
- 7 conduites sans permis de conduire ou en cas de suspension, de rétention ou d'annulation de permis de conduire ;
- 4 conduites sans assurance (*ZGN) ;
- 1 à 2 refus d'obtempérer.

2.7. Les contrôles de vitesse

> Infractions pour excès de vitesse, hors contrôles sanction automatique (CSA) par équipements de terrain fixes

En 2021, 14 727 procès-verbaux pour excès de vitesse (hors CSA fixes) ont été établis par les forces de l'ordre, contre 35 413 en 2020, soit une baisse de 58% qui prolonge la diminution de 8,3% observée en 2020 par rapport à l'année 2019.

> Infractions aux radars sanction automatique de contrôle de vitesse (équipements de terrain)

Le parc de radars sanction automatique de contrôle de vitesse installés en Loire-Atlantique a fait l'objet de nombreuses actions de vandalisme depuis la fin de l'année 2018. Certains radars ont été détruits par incendie et font l'objet d'une modernisation dans le cadre de leur remplacement.

Fin 2021, 42 radars "vitesse" sont en état de fonctionnement et de production :

- 14/14 équipements de terrain fixes (ETF), dont 7 équipés de la fonction double-sens (ETFDS) ;
- 10/10 équipements de terrain tourelles (ETT), le nouvel équipement mis en service le 4 octobre dernier le long de la RD 164, dans une zone à vitesse maximale autorisée (VMA) 50 km/h sur le territoire de la commune de MOUZEIL remonte actuellement de 800 à 1000 message d'infraction (MIF)/semaine ;
- 13/14 appareils discriminants : 2 ETD et 12 ETD2F (doubles faces), auquel s'ajoute 1 ETD démonté en 2017 pour la réalisation de la voie d'entrecroisement sur l'A844 ; sa repose est envisagée ;
- 2/2 équipements de terrain "vitesse moyenne" (ETVM) sur le Pont de Saint-Nazaire (1 dans chaque sens de circulation) ;
- 1/1 équipement de terrain chantier (ETC) sur l'itinéraire sécurisé Chaumes-en-Retz - Pornic ;
- 1/1 ETC sur l'itinéraire sécurisé Vue-Paimboeuf, sur la RD 723, mis en service le jeudi 18 février 2021 et déplaçable selon un plan de rotation défini avec le prestataire de la Délégation à la sécurité routière/Département du contrôle automatisé ;
- 1/1 équipement de terrain chantier (ETC 40205), installé le 16 décembre 2020, à la demande de la DREAL, sur la RN 171 - section 2x2 voies de la récente déviation de Bouvron mise en service il y a un peu plus d'un an ; la vitesse limite autorisée (VLA) de 110 km/h pour les véhicules légers et 80 km/h pour les poids-lourds de plus de 12 T, est dépassée par 47% des usagers, ce qui pourrait être à l'origine des nuisances sonores dont se plaignent les riverains.

Total cumulé tous types de CSA "vitesse"

Répartition des messages d'infractions par nature en 2021							En 2020		
Nature des infractions : dépassement de la VLA	< 20 Km/h	Entre 20 et 30 Km/h	Entre 30 et 40 Km/h	Entre 40 et 50 Km/h	> 50 Km/h	En décembre	Depuis le 1 ^{er} janvier	En décembre	Depuis le 1 ^{er} janvier
Total général pour la période	25 792	927	259	133	118	27 229	297 507	18 141	233 207

> L'externalisation des voitures-radars

L'externalisation à des opérateurs privés de la conduite des voitures radars (radars mobiles) est opérationnelle en Loire-Atlantique depuis décembre 2020.

Pour rappel, les voitures radar sont chargées de contrôler la vitesse des véhicules sur le réseau routier, notamment des véhicules qui les doublent ou qui les croisent. Les voitures radar peuvent circuler 7j/7, 24h/24. Ces radars embarqués sont conçus pour cibler les conducteurs responsables d'excès de vitesse importants. Les voitures radar ne sont pas signalées sur les routes : ces nouveaux systèmes sont intégrés dans des véhicules banalisés et utilisent un flash infra-rouge, non-visible par les usagers flashés.

La liste des parcours à réaliser par l'opérateur privé a été élaborée par un groupe de travail composé de la gendarmerie, de la police, de la préfecture, et de la direction départementale des territoires et de la mer. Elle prend en compte en particulier des zones ou des axes accidentogènes. C'est l'accidentalité et le flux de véhicules associés à ces voies de ces 10 dernières années qui a été le premier critère de détermination de ces itinéraires.

La carte des parcours des voitures-radars à conduite externalisée est disponible [sur le site de la préfecture](#). L'externalisation de ces contrôles, dont l'objectif premier est d'épargner des vies sur les routes, permet par ailleurs de libérer du temps aux forces de l'ordre pour renforcer les contrôles sur des routes non parcourues par ces voitures radar et n'implique pas une absence de contrôles en dehors de ces axes.

3 – Rappel des enjeux du Document général d’orientation (DGO) 2018-2022

et des orientations du PDASR

Le document général d’orientations pour la sécurité routière 2018-2022 est la feuille de route pour cinq ans de l’ensemble des acteurs du département.

Le DGO est le texte de référence pluriannuel de la politique locale de sécurité routière. Il fixe la stratégie locale, globale et cohérente et est le garant de la cohérence des actions des différents acteurs concernés au regard des priorités du département. Il a été signé le 13 mars 2018 par la préfète de la Loire-Atlantique, les procureurs de la République près les Tribunaux judiciaires de Nantes et de Saint-Nazaire, le président du Conseil départemental et le président de l’association départementale des maires de France, en présence du délégué interministériel de la sécurité routière.

Cette stratégie a été co-construite avec l’ensemble des partenaires locaux intervenant dans le champ de la sécurité routière, à travers deux comités de pilotage et deux groupes de travail qui se sont réunis lors du dernier trimestre 2017. Cette stratégie retient, quatre enjeux prioritaires pour la période 2018-2022, conformément aux instructions nationales, ainsi que deux enjeux complémentaires, au regard de la spécificité du département de la Loire-Atlantique :

> 4 enjeux nationaux :

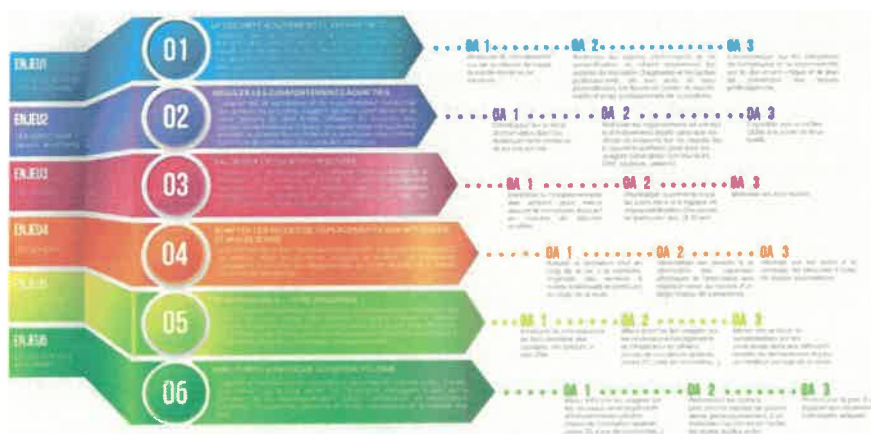
- la lutte contre l’alcool et les stupéfiants ;
- les seniors ;
- les jeunes ;
- le risque routier professionnel.

> 2 enjeux complémentaires spécifiques au département de la Loire-Atlantique :

- les deux-roues motorisés ;
- le partage de la route.

Les orientations du DGO sont ensuite traduites annuellement dans le PDASR qui permet, en s’appuyant sur le bilan annuel de l’accidentologie, de programmer les initiatives et de coordonner les interventions. Dans une démarche partagée et consensuelle, trois orientations d’actions par enjeu de sécurité routière ont été définis. Les orientations d’action (OA) fixent le cadre général des actions qui sont à engager. Une OA doit pouvoir se décliner en actions opérationnelles, dans le cadre du Plan départemental d’actions de sécurité routière (PDASR) ou du plan départemental de contrôles routiers (PDCR).

Le document général d’orientation est à retrouver dans son intégralité sur le [site internet des services de l’État en Loire-Atlantique](#)



4 – Le bilan du PDASR 2021

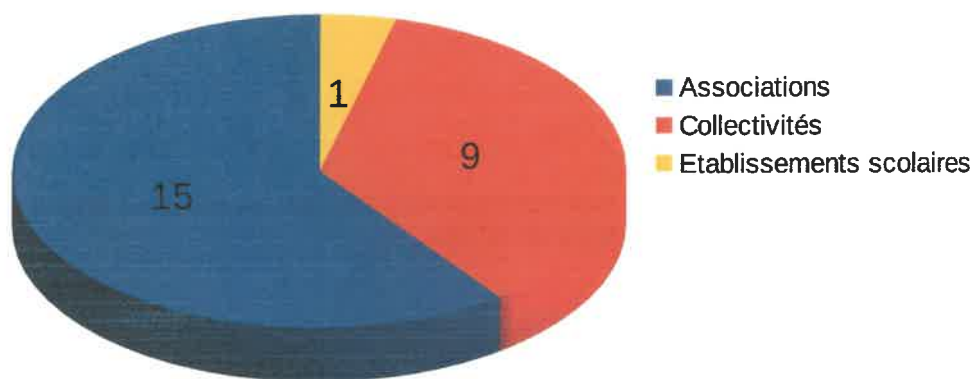
4.1 / Le nombre d'actions soutenues dans le cadre de l'appel à projet PDASR 2021

Le budget global en 2021 était légèrement supérieur à 100 000€. L'appel à projet du plan départemental d'action de sécurité routière en 2021 a permis de soutenir financièrement 25 projets de prévention, sur 31 présentés. Le nombre de dossiers présentés est en légère baisse, notamment en raison du manque de visibilité pour l'organisation d'actions d'envergures dans le cadre de la crise sanitaire.

Plusieurs dossiers retenus n'ont pas pu être mis en œuvre en raison de la pandémie, et ont été soit annulés, soit reportés en 2021, soit modifiés pour être compatibles avec les mesures sanitaires. L'appel à projet PDASR 2021 constitue 33 % du budget annuel.

Répartition par porteurs de projets

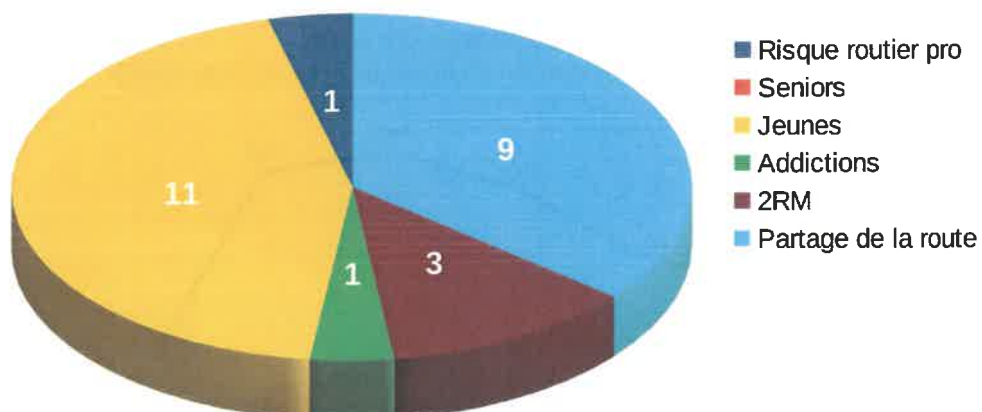
AAP PDASR 2021



La majorité des subventions a été accordée au tissu associatif local (60%) et 36% des projets ont été portés par les collectivités territoriales.

Répartition des subventions AAP PDASR 2021

par enjeux DGO



Répartition des subventions accordées par enjeux DGO en Loire-Atlantique en 2021		
	Nombre subvention	Montant en euros
Risque routier professionnel	1	3500
Seniors	0	
Jeunes	11	17780
Addictions	1	240
2RM	3	2050
Partage de la route	9	10180
	25	33750

Pour être retenus au titre de l'appel à projet PDASR, les projets doivent porter sur des actions de prévention et de sensibilisation dont l'objectif principal vise à faire changer les comportements dangereux sur la route. La préfecture de la Loire-Atlantique veille à ce que les projets répondent aux enjeux prioritaires de la politique de sécurité routière du département. En 2021, conformément aux années précédentes, de nombreux projets présentés sont à destination des jeunes. A noter que beaucoup de projets ne portent pas uniquement sur un seul enjeu (par exemple : jeunes et addictions, jeunes et partage de la route, etc.).

Voici quelques exemples de projets retenus :

(Tableau de synthèse en annexe 1)

- Enjeu RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

> Journée de prévention organisée par une communauté de communes pour 85 de ses agents. – Subvention de 3 500€ pour un montant total de 9 800€.

- Enjeu JEUNES

> Financement d'une pièce de théâtre sur la prise de risque chez les jeunes sur la route, dans le cadre de la semaine de la sécurité routière. Coût global de l'opération 2000€, subvention de 800€ accordée. Subvention de 800€ pour un montant total de 2000€.

-Enjeu PARTAGE DE LA ROUTE

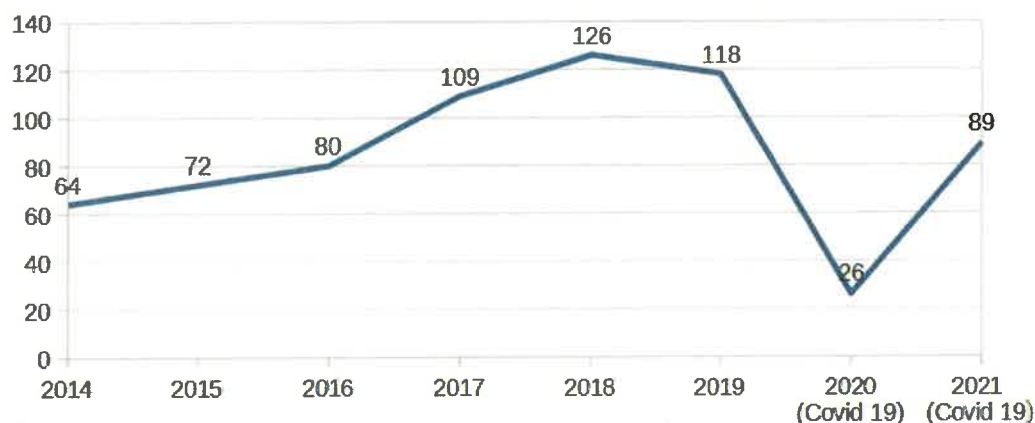
> Journée de prévention sur les angles morts et évacuation dans les cars scolaires en présence de 429 élèves, organisée par un syndicat mixte de transport. Coût global de l'opération = 12 000€, subvention de 5000€ accordée.

Subvention de 5000€ pour un montant total de 12000€.

4.2 / Les actions de prévention organisées et animées par la coordination sécurité routière en 2021

Evolution du nombre de journées d'action de prévention

Loire-Atlantique 2014-2021
(+60 annulations d'action en raison de la covid 19 en 2020)



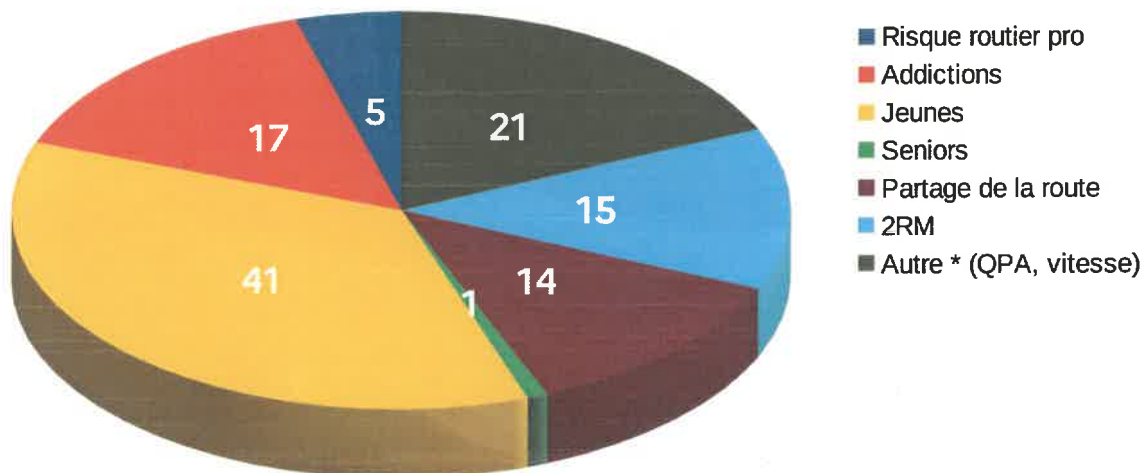
En 2021, 89 journées d'actions ont été animées par la coordination et les intervenants départementaux de sécurité routière. Ce nombre est largement supérieur à l'année 2020, mais reste en deçà de ceux des années 2018 et 2019.

115 ateliers thématiques de prévention et de sensibilisation ont été animés, sensibilisant près de 10 000 personnes, pour une année toujours marquée par les difficultés liées à la crise sanitaire.

44 journées d'actions ont été annulées ou reportées en 2021.

Répartition des ateliers de prévention / thématique animés par les IDSR

en Loire-Atlantique en 2021 (Total ateliers = 114)



Tous les enjeux DGO ont fait l'objet d'au moins une action en 2021. 35 % des ateliers étaient à destination des jeunes, en enjeu principal ou secondaire.

D'autres actions de prévention sont menées dans le département, à l'initiative de porteurs de projets ne sollicitant pas l'assistance de la coordination routière : les associations, les communes, les établissements scolaires ou les centres de formation. Compte tenu de l'importance des mairies parmi les porteurs de projet, de l'Éducation nationale et de l'enseignement privé, les actions à destination des jeunes usagers de la route sont fréquentes.



Journée 2RM



Prévention alcool avec Police Municipale

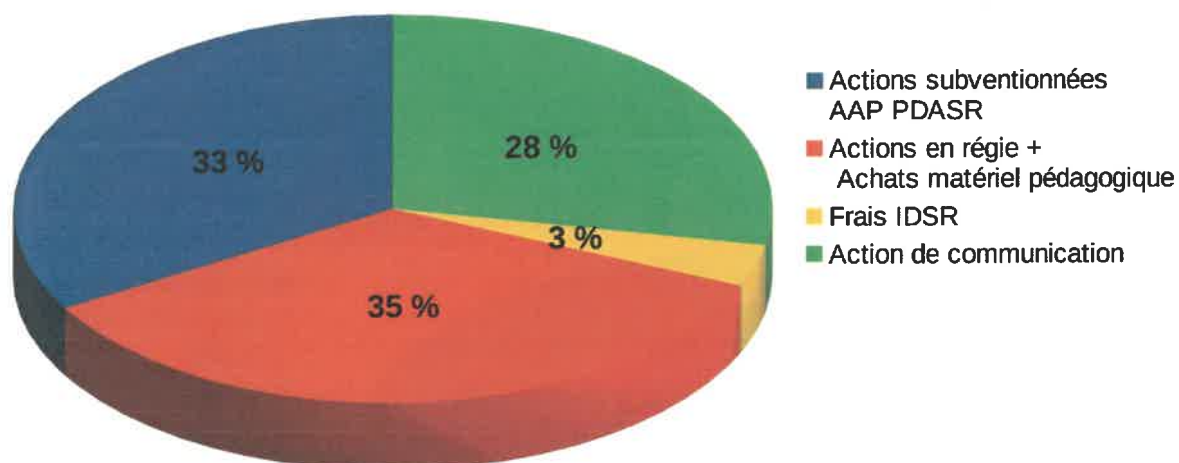


Concert SAM avec la radio ALOUETTE

Annexe 2 : Tableau de synthèse des actions IDSR/Coordination SR44 2021

Répartition BOP 207

2021



Le plan départemental d'actions de sécurité routière est financé par le ministère de l'Intérieur via le BOP 207.

Le budget est demeuré stable entre 2020 et 2021, marqué cette dernière année par un montant délégué supérieur au montant annoncé :

- 33 % du budget annuel a été consacré aux subventions dans le cadre de l'appel à projet PDASR accordées principalement aux collectivités locales et aux associations ;
- 35% du budget a permis de financer les actions en régie, c'est-à-dire pilotées par la préfecture de la Loire-Atlantique ainsi que les outils pédagogiques et les équipements pour les IDSR ;
- 28 % du budget a été alloué aux actions de communication, marquant une forte hausse en 2021 afin de compenser la baisse du nombre d'actions de terrain. 9000€ sur les 28 400€ de l'enveloppe consacrée aux actions de communication ont été accordés en crédits de communication supplémentaires à la dotation initiale par la DSR (cf annexe 5), le reste étant financé comme actions en régie.

Exemples de campagnes de communication :

- **La campagne « set de table »** a permis de diffuser 50 000 sets de table relayant un message de prévention contre l'alcool au volant dans les restaurants de l'agglomération nantaise et sur le littoral atlantique entre juillet et août 2021. Financée par l'annexe 5 (crédits de communication) de la Délégation à la Sécurité Routière à hauteur de 9000€, cette campagne s'inscrivait dans le contexte de la réouverture des bars et des restaurants.
- **La campagne radio (VirginRadio et Hitwest)** a permis de diffuser un spot de 30 secondes à destination des usagers 2RM, sur-représentés dans la mortalité en Loire-Atlantique (1/3 des tués en 2021), pour un coût total de 4700€.

84 Spots/radio de 30" en SEMI FLOAT

PLAN MEDIA
Offre 50% de spots offerts jusqu'au 2 mai

Spots	17-18h	18-19h	19-20h	20-21h	TOTAL
17-18h	1	1	1	1	4
18-19h	1	1	1	1	4
19-20h	1	1	1	1	4
20-21h	1	1	1	1	4
TOTAL	4	4	4	4	16

INVESTISSEMENT
Offre 50% de spots offerts soit 21 spots/radio

Sélection radios	Nbr spots offerts	Coût base HT	Taux promotion	Coupage	Majoration 2 vols	Budget net (hors taxes et TVA)
VIRGIN RADIO* + HIT WEST Nantes	03 spots offerts	4 240,00 €	-40%	-10%	-5%	2 283,53 €
VIRGIN RADIO* + HIT WEST St Nazaire	03 spots offerts	2 016,00 €	-40%	-10%	-5%	1 098,00 €
1 Majoration par spot maximum						
BUDGET net ht						3 381,53 €
BUDGET net TTC pour 336 diffusions - 4 émetteurs						4 706,00 €



- Une opération de communication « concert SAM » en partenariat avec la VIRGIN RADIO a été organisée à l'occasion d'un concert multi-artistes. Un jeu concours sur les réseaux sociaux de la préfecture permettait de gagner 20 places de concert et a réuni 250 participants. Sur les lieux du concert réunissant 2000 spectateurs, un stand de prévention contre la consommation d'alcool au volant et la mascotte "SAM le conducteur engagé" étaient présents, en plus de l'organisation d'un quizz relatif à l'alcool, permettant de gagner un kit "SAM".

SPOT AUTO-PROMO (exemple à titre indicatif)

Le 29 octobre, Virgin Radio vous invite à assister à un live unique : Virgin Radio Live à Nantes. Pour gagner vos places et vivre un moment exceptionnel, écoutez Virgin Radio de 16h à 20h + message partenariale + citation « la Sécurité Routière de Nantes soutient le Virgin Radio Live » - 30 secondes au total.

COVER FACEBOOK



Un autre concert SAM a été organisé avec la radio ALOUETTE, financé à hauteur de 50 % par le PDASR (4800€ TTC) et 50 % au titre de la MILDECA. Près de 300 personnes ont participé au jeu-concours sur Facebook pour gagner des places, et plus de 2000 personnes étaient présentes au concert.



5 – Les objectifs du PDASR 2022

5.1 / Les orientations d'actions pour l'appel à projet PDASR 2022

Compte-tenu de la situation sanitaire, le comité de suivi du DGO ne s'est réuni ni en 2020 ni en 2021. Pour autant, les orientations d'actions ont été reconduites pour l'année 2022 :

- la lutte contre les conduites addictives (drogues – alcool) ;
- la lutte contre l'accidentalité des usagers des deux-roues motorisés ;
- la lutte contre le non-respect des limitations de vitesses ;
- la lutte contre la vulnérabilité des seniors ;
- la lutte contre l'accidentologie des usagers fragiles (cyclistes, piétons) ;
- la lutte contre l'utilisation des distracteurs en situation de conduite ;
- la prévention du risque routier professionnel ;
- la lutte contre les facteurs d'accidentalité (vitesse, alcool et stupéfiants, distracteurs, etc.).

5.2/ L'appel à projet 2022

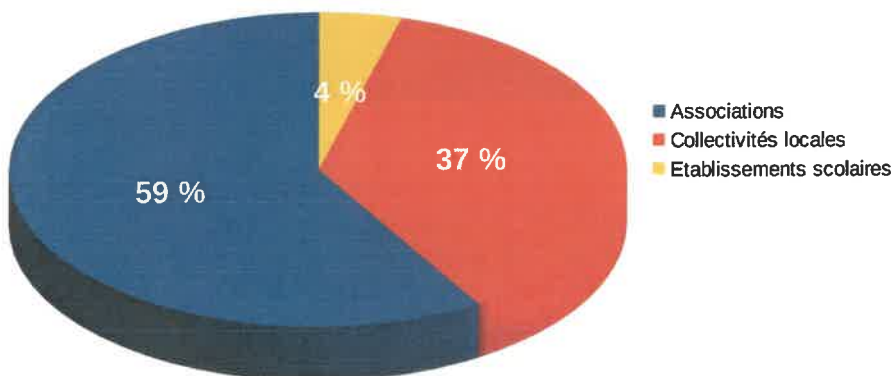
L'appel à projet 2022 a été publié et diffusé le 2 décembre 2021, pour une clotûre des dépôts de dossiers le 04 février 2022. Le comité d'attribution s'est réuni en mars 2022. 46 dossiers ont été présentés, contre 31 en 2021, soit une hausse de 48 %.

Le montant total des subventions accordé est de 40 360€ contre 33 750€ en 2021.

56 % des dossiers retenus sont portés par les associations. Le nombre de demande de subvention autour de la thématique du vélo et du savoir-rouler à vélo est en nette augmentation.

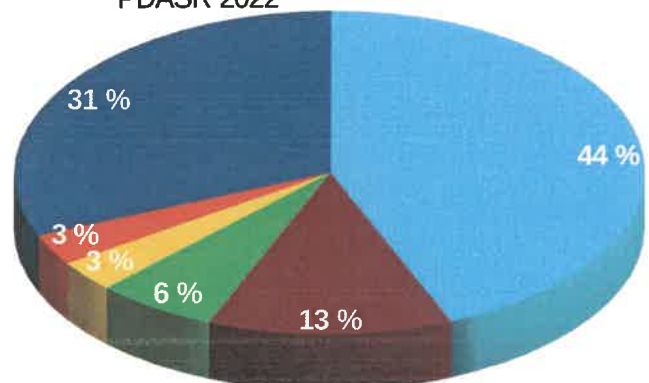
Répartition des demandes de subventions/porteurs de projet

AAP PDASR 2022



Répartition des dossiers retenus au titre de l'appel à projet PDASR 2022

■ JEUNES
■ LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS
■ SENIORS
■ RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL
■ 2RM
■ Partage de la route (dont Savoir Rouler à Vélo)



Répartition des dossiers retenus au titre de l'AAP PDASR 2022	Nombre projets retenus	Montant financé en euros €
JEUNES	10	15300
LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS	1	1500
SENIORS	1	150
Risque routier professionnel	2	1770
2RM	4	4300
Partage de la route (dont SRAV)	14	17340
TOTAL	32	40360

5.3/ Les actions en régie et les actions IDSR

Les actions en régie sont les actions organisées par la coordination sécurité routière de la préfecture et son réseau d'IDSR.

D'une manière générale, les actions de prévention doivent concourir à :

- Éduquer et prévenir les publics les plus vulnérables, que ce soit en raison de leur âge (les jeunes et les seniors) ou de leur moyen de transport (piétons, cyclistes, conducteurs de deux-roues motorisés) ;
- Sensibiliser le grand public tout au long de l'année sur les facteurs structurels d'accident, qui continuent de peser sur le bilan de l'accidentologie dans le département : le non-respect des limitations de vitesses et la lutte contre les conduites addictives ;
- Prévenir les risques routiers dans le cadre professionnel, ce dernier permettant d'embrasser potentiellement l'ensemble de la population active.

Au 4 mai 2022, 85 journées d'actions ont été animées ou programmées pour 2022, et 133 ateliers thématiques, dont 48 à destination des jeunes, 20 sur le partage de la route et 18 sur la lutte contre les addictions.

Type d'action				Thématiques DGO *uniquement pour les actions							
1	15	85	10	18	48	2	3	15	20	27	133
Formation	Réunion (info / prépa/ GT)	Action	annulée	Addictions	Jeunes	Seniors	RNP	2RM	Partage de la route	Autres	

Annexe 3 – Tableau de programmation des actions IDSR 2022, en date du 05/05/2022



Partage de la route à la foire internationale de Nantes 10 jours



Alternative à la sanction / cyclistes



Journée reprise guidon moto

6 – Plan départemental de contrôles routiers 2022

L'action répressive de l'État en matière de sécurité routière est valorisée dans le nouveau plan départemental de contrôles routiers (PDCR) qui a été signé par le préfet, les deux procureurs de la République de Nantes et de Saint-Nazaire, ainsi que par le préfet de zone le 2 février 2022 à l'occasion de la présentation du bilan 2021 de l'insécurité en Loire-Atlantique.

Le PDCR a pour objet :

- de cibler les contrôles en fonction des enjeux de sécurité routière issus des analyses menées par les forces de l'ordre et l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) ;
- d'accroître la probabilité pour un usager en infraction d'être contrôlé et effectivement sanctionné ;
- d'optimiser l'utilisation des nouveaux outils matériels et juridiques pour constater les infractions et les sanctionner.

Il doit également permettre d'informer les partenaires et les usagers de la route sur la politique de dissuasion menée dans le département (contrôles et application des sanctions) ainsi que son articulation avec les actions de prévention du plan départemental d'actions de sécurité routière.

Annexe 4 – PDCR 2022

Fait à NANTES, le 20 MAI 2022

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



François DRAPÉ